



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

courrier

Question écrite n° 2909

Texte de la question

M. Daniel Boisserie appelle l'attention de Mme le ministre de la culture et de la communication, porte-parole du Gouvernement, sur les conséquences de la réduction de la participation de l'Etat au coût du transport postal pour la presse agricole et rurale. Le 4 juillet 1996, la presse, La Poste et l'Etat ont conclu un accord prévoyant un réaménagement des tarifs et le désengagement progressif des pouvoirs publics. Celui-ci implique la concentration des aides de l'Etat sur la presse d'information générale et politique, au détriment de la presse spécialisée. Cette décision a également pour conséquence de pénaliser des lecteurs pour lesquels les publications spécialisées sont la source unique d'information. Le gouvernement précédent avait choisi de ne plus assumer son devoir de défense du pluralisme et de la presse, de promotion des petites et moyennes entreprises de presse. Il lui demande donc si elle entend modifier cette réglementation afin de reconnaître à la presse agricole et rurale une véritable mission d'information, mais aussi quelles mesures elle entend prendre pour l'aider à faire face à cette nouvelle charge financière.

Données clés

Auteur : [M. Daniel Boisserie](#)

Circonscription : Haute-Vienne (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2909

Rubrique : Postes

Ministère interrogé : culture et communication, porte-parole du gouvernement

Ministère attributaire : culture et communication, porte-parole du gouvernement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 septembre 1997, page 2822